

LA PAROISSE DE GUÉRIGNY VUE PAR SES CURES AU XIX^e SIÈCLE DU CONCORDAT (1801) A LA LOI DE SEPARATION DES EGLISES ET DE L'ÉTAT (1905)

Anne-Marie CHAGNY-SÈVE

Au sortir de la Révolution, la France est divisée, tant sur le plan politique que religieux. Le schisme partageant l'Église entre clergé réfractaire et clergé constitutionnel a laissé des traces profondes. Napoléon Bonaparte souhaite apporter la pacification religieuse par la signature du Concordat de 1801 avec le pape Pie VII¹.

Le diocèse constitutionnel de Nevers créé à la Révolution, correspondant au territoire du département de la Nièvre, est alors supprimé et rattaché au diocèse d'Autun ; un vicaire général résidant à Nevers, est nommé administrateur apostolique de l'ancien diocèse : Claude Philibert Groult, un homme énergique. Le diocèse de Nevers est rétabli par une bulle du 10 octobre 1822. Le premier évêque concordataire, Jean-Baptiste Millaux, arrive à Nevers le 31 juillet 1823.

Guérigny est situé au confluent de la Nièvre d'Arzembouy et de celle de Champlemy ; jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, les habitants vivaient près de la Nièvre. Mais Pierre Babaud de la Chaussade voulant implanter ses établissements sur ce site, le vieux village est rasé et reconstruit plus à l'est, sur les coteaux, dans des conditions certainement plus saines. Une église neuve, dédiée à saint Pierre et saint Amand, ainsi qu'un presbytère sont également édifiés par le propriétaire des forges. La nouvelle église est consacrée par Monseigneur Tinseau, évêque de Nevers, le 5 octobre 1767² ; la bénédiction des cloches a lieu le 2 juin 1773. Le cimetière est transféré derrière la nouvelle église.

Au début du XIX^e siècle, Guérigny est une commune d'environ 600 habitants³, appartenant au canton de Pougues et comportant en 1895 plusieurs « villages » selon le curé Pierre Simon : Maisons neuves, château et domaine de Villemenant, La Quellerie, Châtres, chemin de ceinture, chemin de Forgebas, Les Gondelins⁴. L'augmentation de la population est régulière et culmine en 1901 avec 3 741 habitants.

Selon le Concordat et les articles organiques (1802), les curés et desservants sont nommés par l'évêque ; seuls les curés sont inamovibles. Guérigny n'étant pas le siège d'une justice de paix - critère retenu pour qu'il y ait un curé - le prêtre qui en est chargé n'est pas « curé » mais « desservant », même si ce terme est peu utilisé⁵. La réorganisation des paroisses place Guérigny dans le doyenné de Pougues (et non plus celui de Lurcy comme pendant l'Ancien Régime), doyenné situé dans l'archiprêtré de Nevers. Une ordonnance de Mgr Dominique-Augustin Dufêtre en 1849 portant sur l'organisation administrative du diocèse confirme cette situation.

Le XIX^e siècle est une période où l'Église joue un rôle important ; les évêques, par la hiérarchie mise en place et leurs relations avec l'État, sont surnommés les « préfets violets ». Les congrégations religieuses se réinstallent peu à peu (décret de 1809). Pendant la Restauration, la charte octroyée par Louis XVIII proclame la religion catholique « religion d'État », ce que Louis-Philippe ne conservera pas. L'enseignement est déjà un véritable enjeu.

1 Sur le contexte général de cette période, voir J. LE GOFF et R. RÉMOND (dir.), *L'histoire de la France religieuse*, t. 3, XVIII^e-XIX^e siècle, 1991, notamment le chapitre sur la déchristianisation.

2 J-P. GAUTHRON, « Notes sur l'église et le presbytère de Guérigny après la découverte de deux documents », *Mémoires de la Société académique du Nivernais*, t. 58, 1973, p. 27-32.

3 On dénombre 710 habitants en l'an IV, 569 en 1806. P. CANU, *Paroisses et communes de France. Nièvre*, Paris, CNRS, 1979. Le curé Poupin écrit à plusieurs reprises que sa paroisse compte 3 787 habitants.

4 Ordre choisi par le curé pour la rédaction du livre des âmes où il recense les paroissiens en fonction de leurs domiciles. Archives paroissiales, 1 C 16.

5 P. PIERRARD, *La vie quotidienne du prêtre français au XIX^e siècle, 1801-1905*, Paris, Hachette, 1986.



Le marché et l'église, carte postale ancienne

Les propos qui vont suivre s'appuient principalement sur les archives paroissiales et les documents diocésains⁶. Ils pourraient être confrontés aux archives publiques, de la commune ou de la Préfecture. J'ai pris le parti de suivre un ordre chronologique, chaque curé ayant apporté sa marque, même si certains thèmes se retrouvent tout au long du XIX^e siècle.

I) Les deux premiers tiers du XIX^e siècle

Il faut alors reconstruire une vie paroissiale autour de l'église et de son curé. En 1802, il est proposé de maintenir **André Verger**, né en 1751, ordonné prêtre en 1778, nommé à Guériigny en 1783. Pendant la Révolution, il prête serment à la Constitution civile du clergé, avant de se rétracter ; qualifié de « perturbateur », il est réconcilié, confirmé dans sa fonction en 1803 et reste à Guériigny jusqu'à sa mort en 1836⁷.

On ne sait pas grand chose de la vie de la paroisse pendant cette période, sinon la translation du cimetière en 1835 et, à la suite de la loi Guizot sur l'instruction primaire de 1833, l'existence de deux classes qui fonctionnent dans un bâtiment appartenant à la Marine. On sait aussi qu'une confrérie du Saint-Sacrement est fondée en 1818⁸. Très vite, elle compte de nombreux membres, entre 125 et 130 dans les années 1840. Un registre en garde la trace et mentionne les dépenses : le pain bénit offert par la confrérie pour la Fête-Dieu, l'achat de cierges, les services pour les morts et des secours accordés à des veuves et des pauvres.

Occasionnellement, elle apporte son concours pour financer les tableaux du chemin de croix (1855) ou l'acquisition d'une statue de saint Joseph (1876). Le registre s'interrompt en 1897-1898, il y avait alors une cinquantaine de membres.

⁶ Les références aux Archives historiques du diocèse de Nevers sont indiquées Arch. dioc. Nevers, celles de la paroisse, déposées aux archives diocésaines, Archives paroissiales.

⁷ J. CHARRIER, *Histoire religieuse pendant la révolution*, Paris, 1926, t. 1, p. 240, t. 2, p. 210, 290, 311, 383.

⁸ Archives paroissiales, 4 C 3.

Confrérie du Saint Sacrement pour l'an 1818			
Madame Anguin	75	Bumblet et sa femme	1 70
Marc Angly	75	Solnier Mathieu de Bourne	75
Cherensid et sa femme	1 50	Bore huet Charpentier	75
veuve Coulan	75	Bourcier Pie	75
veuve Poirier	75	Bouvier Lin et sa femme	1 50
François Boies	75	Chambon Jorgeson et sa femme	1 50
François Pétit	75	Chambon et sa femme	1 50
Jouche et sa femme	1 50	François Esfari	75
Jean Grand Jean	75	Edouard fils et sa femme	1 50
Milard et sa femme	1 50	Bardou et sa femme	1 50
François Corbier	75	Macémarcel Vergot	75
veuve Durat	75	Maisson Fautier	75
Labeur et sa femme	1 50	Belard et sa femme	1 50
François DuChamps	75	Macémarcel Julien Carlier	75
la veuve Durie	75	Macémarcel Julia Carlier	75
Jeanneuve Rougnol	75	Morignou	75
François Charrier	75	Chambon la Roche et sa femme	1 70
François Jollès	75	Madame et Julia de Verrot	75
François Jariot	75	Pendegat	75
François Joffrat	75	Montour Camille Viguer	75
François Niquel et sa fille	1 50	Joffis Jrebault	75
Marc Rotier de la queloue	75		
la femme le Gendre	75	total	17-75
François Jean Jean	75		
François la marche	75		
François Macémarcel	75		
veuve le Gendre	75		
Marc Lignat	75		
Belle et sa femme	1 50		
Jouche Guide	75		
François Luvreau	75		
Edouard et sa femme	1 50		
Maryot et sa femme	1 50		
François Macé	75		
François Bourin	75		
François Jiguand	75		
François Jrebault	75		
Valois et sa femme	1 50		
Montour Jeanmel	75		
veuve Labou	75		

Registre de la Confrérie du Saint-Sacrement, 1818

Le curé **Michel Vivier** arrive en 1837 et part en 1843 pour Saint-Saulge. Le développement de l'activité industrielle⁹ avec la fabrication des chaînes et la construction de nouveaux bâtiments conduit à une concentration progressive de la production, à l'augmentation de la population (1 518 habitants en 1846) et à l'urbanisation progressive de Guéigny (quartier des Abbés, des Châtres par exemple). Peu de documents sur la vie paroissiale sont conservés en dehors des registres de catholicité indiquant les baptêmes, mariages et sépultures.

Par des documents postérieurs, on sait qu'en 1839 le curé recevait une allocation de la Marine. En effet, le pré de la Fenellerie appartenant aux curés a fait l'objet d'un acte du 14 mars 1746¹⁰ entre le curé et M. de La Chaussade qui « serait entré en possession de ce

9 Voir J. A. BERTHIAU, *Les Forges de la Chaussade à Guéigny. Un établissement de la marine militaire au cœur de la France*, Nevers, Camosine, 2009.

10 Plusieurs copies de cet acte sont conservées dans le cartonier des paroisses, Archives. dioc. Nevers. Des correspondances entre les curés et les évêques y sont également conservées.

pré moyennant des indemnités en nature ». En 1839, celles-ci consistaient en une quarte de bois pour le chauffage, 20 paquets de chandelle pour l'éclairage et un chariot de foin pour la nourriture d'un cheval.

Avant son départ, le curé envoie à l'évêque un rapport sur la paroisse dans lequel « il expose les raisons qui paralysent son ministère et le rendent à peu près nul¹¹ ».

Le curé Jean-François Jaupois (1843-1850)

Au milieu du XIX^e siècle en revanche, plusieurs documents permettent de faire un point sur la situation de la paroisse.

L'évêque du diocèse, Mgr Dominique-Augustin Dufêtre, nommé à Nevers en 1842, est à la fois un grand administrateur, un bâtisseur et un prédicateur reconnu, qui a profondément marqué le diocèse¹². Dès 1844, il lance une enquête auprès des paroisses, et s'intéresse l'année suivante à l'état matériel des églises. Par ailleurs, une lettre pastorale de 1843 recommande aux curés « la formation d'un registre paroissial... où l'on indiquera tous les faits et actes religieux qui peuvent intéresser la paroisse ». Ces documents reflètent les préoccupations du curé et rendent compte au fil des semaines des événements paroissiaux.

Tous les curés du diocèse n'ont pas suivi ce conseil, ni répondu aux enquêtes, mais Jean-François Jaupois, professeur au petit séminaire, nommé curé de Guéigny en 1843, l'a fait.

L'enquête de 1844

L'enquête à laquelle il répond le 15 janvier 1844¹³ porte d'abord sur l'« état du matériel » ; la paroisse compte alors « 1 400 âmes¹⁴ ». Les questions sont précises sur l'église dont la toiture « doit être réparée cette année » ; elle est « suffisamment décorée et proprement tenue », la pierre sacrée, le tabernacle « doré en dehors, garni de soie en dedans », l'entretien de la lampe, la qualité des reliques, des tableaux et des statues, l'état de la chaire et des bénitiers correspondent aux souhaits. De même, les confessionnaux, les fonts baptismaux, l'état de la sacristie et de son mobilier sont conformes. L'enquête porte également sur les ornements (sept chasubles, quatre chapes), les objets nécessaires à la liturgie (un ostensor, un porte Dieu en argent doré, une croix de procession, une bannière, un bénitier portatif avec un goupillon, un encensoir avec

11 Le rapport n'est pas conservé. Cette remarque est faite au Conseil épiscopal le 5 juillet 1843, Arch. dioc. Nevers, 2 E 1.

12 Mgr CROSNIER, *Vie de Monseigneur Dufêtre, évêque de Nevers*, Nevers, 1868.

13 Arch. dioc. Nevers, 4 F 2.

14 Le recensement de 1846 dénombre 1 518 habitants.

une navette, un dais et un drap mortuaire), les livres liturgiques : « liturgie parisienne complète » précise le curé¹⁵.

Les registres de catholicité sont tenus dans les règles et conservés depuis 1802 ; en revanche, les textes administratifs venant de l'évêché sont gardés depuis peu au presbytère.

Le cimetière n'est pas un lieu de passage et comporte bien une croix. Le presbytère, avec jardin et dépendances, proche de l'église, est en bon état.

EVÊCHE DE NEVERS.
N° 11.

TABEAU DE RENSEIGNEMENTS

Donnés par M. le Curé de Guérogny
SUR SA PAROISSE,

Le 15 du Mois de Juin 1844

ARTICLE PREMIER.
Etat du Matériel.

D. 1 ^o Quel est le nom de la paroisse?	R.	Guérogny
— le patron de l'église?	R.	Saint-Jean
D. Quelle est la population de la paroisse?	R.	1400 âmes
D. Quelle est la forme de l'église, quelles en sont les dimensions?	R.	Église latine, 25 mètres de longueur, 12 mètres de largeur, 12 mètres de hauteur.
D. Quelle est la date présumée de sa construction? quel est l'ordre de son architecture?	R.	Élevée en 1467, style gothique.
D. L'église paroissiale est-elle en bon état pour les murs et la toiture?	R.	Le tabernacle est en bon état, mais il est effrayé par le vent.
D. Y a-t-il un clocher remarquable?	R.	Le clocher est en pierre.
D. Est-elle décorée et proprement tenue?	R.	Elle est décorée et proprement tenue.
D. 2 ^o Le grand autel est-il décent?	R.	Le grand autel est en bois et est décent.
D. La pierre sacrée est-elle	R.	Entière?
garnie de reliques?	R.	La pierre sacrée est garnie de reliques.
couverte de trois linges?	R.	La pierre sacrée est couverte de trois linges.
D. Le tabernacle est-il	R.	doré ou peint en dehors?
garni de soie en dedans?	R.	Le tabernacle est doré en dehors et garni de soie en dedans.
D. Les saintes espèces sont-elles renouvelées tous les quinze jours?	R.	Les saintes espèces sont renouvelées tous les quinze jours.
D. La lampe brûle-t-elle jour et nuit devant le Saint-Sacrement?	R.	La lampe brûle-t-elle jour et nuit devant le Saint-Sacrement?

L'enquête de 1844

L'enquête s'intéresse ensuite au personnel : le curé reçoit un supplément en argent et en nature, dit la messe à 10 heures le dimanche, de 8 h à 9 h en semaine, reçoit des honoraires de messe et perçoit lui-même le casuel, selon un tarif indiqué. Il porte bien la soutane, bénéficie de l'aide d'une seule domestique âgée de 40 ans et n'a pas de vicaire.

Il est encore interrogé sur l'enseignement du catéchisme pour les enfants de 7 ans et les différents sacrements : la première communion¹⁶, « le saint

15 Mgr Dufêtre va rétablir en 1853 la liturgie romaine.

16 Elle prend le nom de communion solennelle lorsque

viatique » porté aux malades, l'indulgence *in articulo mortis*, mais étant depuis peu dans la paroisse, il ne peut répondre à tout et se tient aux prescriptions du diocèse pour les quêtes, les bénédictions... Trois processions ont lieu, celle de Saint-Marc, des Rogations et du Saint-Sacrement.

La fabrique, chargée de la gestion temporelle de la paroisse, est en règle¹⁷, tient son registre, a approuvé les comptes de 1843. C'est elle qui fixe les tarifs des bancs et des chaises. L'inventaire du mobilier de l'église et des papiers de la fabrique reste à établir.

Le curé visite les écoles « de temps en temps » ; il y a trois enfants de chœur, des chantres « assez nombreux, mais aucun n'est précisément reconnu », trois confréries, celles du Saint-Sacrement, de Saint-Éloi, ce qui est logique avec la présence des forges, de Sainte-Agathe.

Les réponses aux questions sur l'esprit religieux de la paroisse sont plus mesurées : peu d'esprit religieux, les dimanches et jours de fêtes ne sont pas exactement respectés, on se rend aux offices « en petit nombre » ; ni l'œuvre des bons livres, ni celle de la propagation de la foi n'existent. « L'établir sera peut-être difficile ». La dernière phrase précise « la paroisse est peu chrétienne et conséquemment peu morale ».

La tonalité de ces dernières remarques va se retrouver chez ses successeurs. Guérogny a la réputation d'une paroisse difficile.

L'enquête de 1845¹⁸

Elle est adressée dans le but de « remplir des tableaux importants... envoyés par le gouvernement » à l'évêque. L'église, en état satisfaisant, est insuffisante pour la population. Le hameau de La Quellerie est « considérable ». Le presbytère, propriété de la fabrique, aurait besoin de quelques réparations. Comme monument ancien, est seul cité le château de Villemenant.

Sur le plan économique, le curé signale « les Forges royales de la Chaussade, on y fabrique les ancres et les câbles chaînes pour la marine royale », mais il n'y a « aucun produit territorial ». La commune possède « une école de garçons considérable et trois petites écoles de filles », avec un instituteur et trois institutrices.

Il n'existe ni personnage célèbre, ni pèlerinage, ni superstition spécifique. « Les assemblées les plus

le pape Pie X instaure en 1910 le principe de la première communion à 7 ans.

17 Les fabriques ont été réorganisées sous l'Empire par un décret de décembre 1809. Les archives de la fabrique de Guérogny ne sont pas conservées pour cette période.

18 Arch. dioc. Nevers, 4 F 3.

fréquentées sont le 4 mai et le 12 novembre ».
« Il y a des pauvres, mais non en très grand nombre dans la paroisse. Les pauvres étrangers y surabondent... Deux chirurgiens de la marine¹⁹ visitent les familles des employés et ouvriers et fournissent les remèdes ». On dénombre 18 ou 20 familles pauvres, 5 ou 10 mendiants, « sans compter les enfants ».

Le curé accueillerait bien des religieuses, mais la paroisse n'a pas de ressources. Quant au nombre de communiant à Pâques, il est inférieur à 200 dont aucun homme marié, même si quelques-uns ont été présents à l'église en 1844 et 1845.

Le registre paroissial

En application des directives de son évêque, le curé Jaupois commence en 1845 le registre paroissial. Il débute par le rappel de l'histoire de la construction de l'église et la décrit, soulignant la qualité du maître autel, « pièce remarquable » travaillé par un artiste italien et transporté depuis la chapelle des Bordes à Guérigny²⁰. Les réparations étaient auparavant entièrement prises en charge par le ministère de la marine, mais en 1845, si le ministère veut bien contribuer aux travaux, la commune et la fabrique y participent également. C'est en 1846 que se font la réfection de la toiture, la transformation de la sacristie en chapelle, l'aménagement en sacristie d'une ancienne cage d'escalier, le déplacement de 50 cm de la grille du chœur vers la nef pour donner de la place pour les lutrins et les sièges des chantres. Il signale en 1847 l'arrivée d'un harmonium, installé sur une tribune à l'entrée de l'église, et l'aménagement d'une tribune dans la chapelle Saint-Pierre pouvant accueillir une centaine d'enfants.

En 1846, il raconte en détail la visite épiscopale de Mgr Dufêtre, qui faisait suite à une retraite prêchée pendant un mois ; l'évêque est accueilli par « le maire et l'adjoint escortés par les pompiers en uniforme complet », une procession précède la messe ; enfin, c'est « sous les allées de tilleuls faisant face à l'église... qu'à raison de la chaleur excessive de la journée, le sacrement de confirmation a été conféré à 191 personnes ».

La révolution de 1848 « a trouvé à Guérigny d'assez chauds partisans... Les ouvriers des forges, exaltés par les clubistes de Nevers et surtout par Ulysse

Pic²¹, rédacteur d'un journal démocrate, se sont fait alors une triste réputation d'hommes indisciplinés ». Son arrestation peu après a mis fin aux désordres, même si d'autres clubistes sont venus haranguer la population de discours « violents, impies même ».

Il ne signale pour 1849 que l'ouverture de la route « qui met Guérigny en communication avec les Amognes ». Le récit du curé Jaupois s'arrête en 1850, année où il part à La Charité-sur-Loire.

Le curé Philibert Boussard (1850-1887)

Il est alors remplacé par le curé Boussard, professeur au petit séminaire, qui reste à Guérigny pendant 37 ans, jusqu'à sa mort, mais ne tient ce registre que pendant cinq années - malgré les remarques faites lors de visites pastorales ultérieures -, se contentant à partir de 1878 de donner les noms des enfants qui font leur communion ou leur confirmation.

Il s'intéresse à *la vie communale*, signale en juillet 1851 un ouragan violent qui entraîna quelques arbres déracinés, cheminées renversées, toitures endommagées. « Les vitraux de l'église ne furent pas non plus à l'abri de ce désordre atmosphérique ». Il critique la construction de la halle aux blés, « infiniment trop exigüe et beaucoup trop écrasée ». Il remercie en 1854 M. de Bizy, membre du Conseil général, pour le chemin de Guérigny à Bizy et la construction d'un pont de fonte sur la Nièvre. Cette même année, une vaste tôlerie a été construite et l'atelier de corroyage « dont la charpente est admirable de solidité et d'étendue » a été « augmenté de deux énormes marteaux-pilons mus par la vapeur ».

Pour *la vie paroissiale*, trois jubilés proclamés par le pape Pie IX ont permis de réunir de nombreux fidèles, notamment celui de 1851 destiné à « écarter les maux qui affligeaient l'Église » qui s'est clos avec la venue de l'évêque, 380 communiant et 176 confirmés. En 1854, l'ancienne sacristie est réunie à la chapelle de la Vierge « pour donner un peu plus d'espace à l'église beaucoup trop petite pour la population ». En 1855, un chemin de croix est érigé dans l'église, et trois statues en carton-pierre, venant de Paris, ont été données à l'église : la sainte Vierge, par Mesdemoiselles Septant, sainte Agathe par Madame Auradoux, née Zeni²², saint Éloi par la fabrique.

19 Depuis 1808 en effet, un officier de santé est affecté à l'établissement. Voir J. A. BERTHIAU, *Les forges de la Chaussade...* Op. cit., p. 112 et suivantes.

20 Ce transfert aurait eu lieu en 1806, Morellet, Barat, Bussière, *Le Nivernois, album historique et pittoresque*, t. 1, Nevers, 1838, p. 158.

21 Sur ce journaliste, pamphlétaire (1820-1896), voir G. THUILLIER, *Les journaux nivernais de 1790 à 1919*, Nevers, Bibliothèque municipale de Nevers et Société académique du Nivernais, 2009, p. 58-63.

22 Alphonse Louis Zeni est directeur des Forges de 1840 à 1858.

En 1854, devant l'accroissement du nombre d'enfants fréquentant l'école, un bâtiment parallèle à la grange de la cure est approprié par la commune pour devenir maison d'école. C'est en 1860 qu'est établie l'école des sœurs de la Charité et de l'instruction chrétienne de Nevers ; Mgr Dufêtre signe le 15 octobre une convention avec le directeur des Forges qui concède à titre provisoire et gratuit un bâtiment pour l'installation de cette école, autorisée par une délibération du conseil municipal. Il est précisé que la Marine ne participe en rien aux frais et peut reprendre cette maison en cas de besoin. Trois sœurs sont solennellement installées par le vicaire général le dimanche 24 octobre. Dès la fin de 1861, l'école compte une centaine d'élèves. À partir de 1870, la municipalité verse une subvention pour l'accueil des élèves indigents et des orphelins de guerre²³. Les sœurs s'occupent également de soins à domicile.

À partir de 1855 le curé ne tient plus ce registre, on connaît certains aspects de la vie paroissiale grâce aux visites pastorales de l'évêque ou du doyen. Le synode de 1862 a en effet prescrit une visite annuelle du doyen. Pour le doyenné de Pougues, elles ne sont conservées qu'à partir de 1878²⁴, et les remarques sont assez répétitives, ce qui laisse penser qu'elles sont demeurées sans effet.

Entre 1878 et le départ du curé Boussard, des travaux sont demandés pour l'église, jugée trop petite, ainsi que des réparations au presbytère.

24 Arch. dioc. Nevers, 4 F 7.

DIOCÈSE DE NEVERS.

PAROISSE DE VILVAIN.

RÈGLEMENT

PORTANT FIXATION DES DROITS ET HONORAIRES
DU CLERGÉ ET DES FABRIQUES DU DIOCÈSE DE NEVERS,

En exécution de l'art. 69 de la loi du 18 germinal an X (8 avril 1802).
APPROUVÉ PAR ORDONNANCE ROYALE DU 2 DÉCEMBRE 1846.

RÉPULTE DES GRANDS CORPS.

	1 ^{re} CLASSE	2 ^e CLASSE	3 ^e CLASSE	4 ^e CLASSE
Droit capital	50	40	30	20
Primes annuelles	10	8	6	4
Chœur	10	8	6	4
Droit de fabrique	10	8	6	4
Tantum	10	8	6	4
Cardinal	10	8	6	4
Drap mortuaire	10	8	6	4
Argenterie	10	8	6	4
Sommaires (certaines compris)	10	8	6	4
— Gratuits de chœur	10	8	6	4
Sommaires	10	8	6	4
Orgue, organo et souffleur	10	8	6	4
Porteurs	10	8	6	4
Total	100	80	60	40

OFFICE SOLENNEL (2).

	1 ^{re} CLASSE	2 ^e CLASSE	3 ^e CLASSE	4 ^e CLASSE
Droit capital	50	40	30	20
Primes annuelles	10	8	6	4
Chœur	10	8	6	4
Fabrique (droit fixe)	10	8	6	4
Sommaires	10	8	6	4
— Gratuits de chœur	10	8	6	4
Sommaires	10	8	6	4
Orgue, organo et souffleur	10	8	6	4
Honoraires de la messe	10	8	6	4
Total	100	80	60	40

SERVICES.

La prix des services est la moitié de celui de prix des enterrements, d'après le chapeau qui sera tel (25).

	1 ^{re} CLASSE	2 ^e CLASSE	3 ^e CLASSE	4 ^e CLASSE
Droit capital	50	40	30	20
Primes annuelles	10	8	6	4
Chœur	10	8	6	4
Fabrique (droit fixe)	10	8	6	4
Tantum	10	8	6	4
Cardinal	10	8	6	4
Drap mortuaire	10	8	6	4
Argenterie	10	8	6	4
Sommaires	10	8	6	4
Fonction de la cure	10	8	6	4
— Gratuits de chœur	10	8	6	4
Sommaires	10	8	6	4
Orgue, organo et souffleur	10	8	6	4
Honoraires de la messe	10	8	6	4
Total	100	80	60	40

MARIAGES (1).

	1 ^{re} CLASSE	2 ^e CLASSE	3 ^e CLASSE	4 ^e CLASSE
Droit capital	50	40	30	20
Primes annuelles	10	8	6	4
Chœur de l'Église	10	8	6	4
Droit de fabrique	10	8	6	4
Argenterie	10	8	6	4
Luminaire	10	8	6	4
Sommaires (certaines compris)	10	8	6	4
— Gratuits de chœur	10	8	6	4
Sommaires	10	8	6	4
Orgue, organo et souffleur	10	8	6	4
Honoraires de la messe	10	8	6	4
Total	100	80	60	40

GRAND-MESSES VOTIVES.

Célébration de la messe	5
Chœur	10
Fabrique, pour le vic.	10
Sommaires	10
Honoraires de chœur	10
Total	50

DROITS DIVERS.

Honoraires des messes laudes	10
Messes honor. à la messe fixe	10
Messes honor. d'annuel à pair fixe	10
Total	30

NOTES. — Les services honor. fixes pour un enterrement, et celles qui sont mentionnées la demande, sont mentionnées comme annexes à la note fixe, et sont remboursées de même.

ART. 1. — Le service honor. fixe pour un enterrement, et celles qui sont mentionnées la demande, sont mentionnées comme annexes à la note fixe, et sont remboursées de même.

ART. 2. — Le service honor. fixe pour un enterrement, et celles qui sont mentionnées la demande, sont mentionnées comme annexes à la note fixe, et sont remboursées de même.

ART. 3. — Le service honor. fixe pour un enterrement, et celles qui sont mentionnées la demande, sont mentionnées comme annexes à la note fixe, et sont remboursées de même.

ART. 4. — Le service honor. fixe pour un enterrement, et celles qui sont mentionnées la demande, sont mentionnées comme annexes à la note fixe, et sont remboursées de même.

ART. 5. — Le service honor. fixe pour un enterrement, et celles qui sont mentionnées la demande, sont mentionnées comme annexes à la note fixe, et sont remboursées de même.

ART. 6. — Le service honor. fixe pour un enterrement, et celles qui sont mentionnées la demande, sont mentionnées comme annexes à la note fixe, et sont remboursées de même.

ART. 7. — Le service honor. fixe pour un enterrement, et celles qui sont mentionnées la demande, sont mentionnées comme annexes à la note fixe, et sont remboursées de même.

ART. 8. — Le service honor. fixe pour un enterrement, et celles qui sont mentionnées la demande, sont mentionnées comme annexes à la note fixe, et sont remboursées de même.

ART. 9. — Le service honor. fixe pour un enterrement, et celles qui sont mentionnées la demande, sont mentionnées comme annexes à la note fixe, et sont remboursées de même.

ART. 10. — Le service honor. fixe pour un enterrement, et celles qui sont mentionnées la demande, sont mentionnées comme annexes à la note fixe, et sont remboursées de même.

Droits et honoraires fixés en 1846, affiche de 1869

23 Voir le travail de M. BAGARRE, *Historique de l'école Sainte-Thérèse d'Avila fondée sous le second Empire...*, tapuscrit, 1997.

Dans l'église, il faut enlever des objets qui encombrant les fonts baptismaux (dont le vase des saintes huiles), rétrécir les grilles du confessionnal, doubler de soie blanche l'intérieur du tabernacle, « se procurer une statue de la Vierge plus convenable » (1886).

La liturgie nécessite l'acquisition d'un dais de couleur blanche ; il convient de donner un habit de chœur au servant des messes basses (1881), de supprimer l'usage abusif du rochet brodé et de ranger plus soigneusement les ornements (1882), de répandre l'usage de la genuflexion (1882), de confesser quatre fois par an les enfants de 7 ans (1878) et d'obtenir que les mariages aient lieu le matin avant une messe (1883).

Sur le plan administratif, il faut afficher le tarif diocésain (honoraires des messes, des services), dresser l'inventaire du mobilier, des archives, des papiers de la fabrique, tenir le « livre des âmes²⁵ ». Il faudrait ériger au cimetière une croix convenable.

Enfin, le curé doit visiter les écoles, faire prêcher une mission et essayer d'établir une prière du soir à l'église (1880), rencontrer les paroissiens à leur domicile chaque année (1881), et voir les jeunes gens avant leur départ pour l'armée (1884).

Le curé Pierre Simon Meunier (1887-1894)

En 1887, arrive Pierre Meunier, venant de Rouy. Il reste sept ans. Des ennuis de santé l'obligeront en 1895 à se retirer dans sa famille à Donzy. C'est un homme « de commerce facile et aimable, un esprit d'ordre et d'organisation²⁶ ». De fait, il met en place ce qui était demandé (le *liber animarum*²⁷, le coutumier de la paroisse) et reprend la tenue régulière du registre paroissial.

Le coutumier de la paroisse

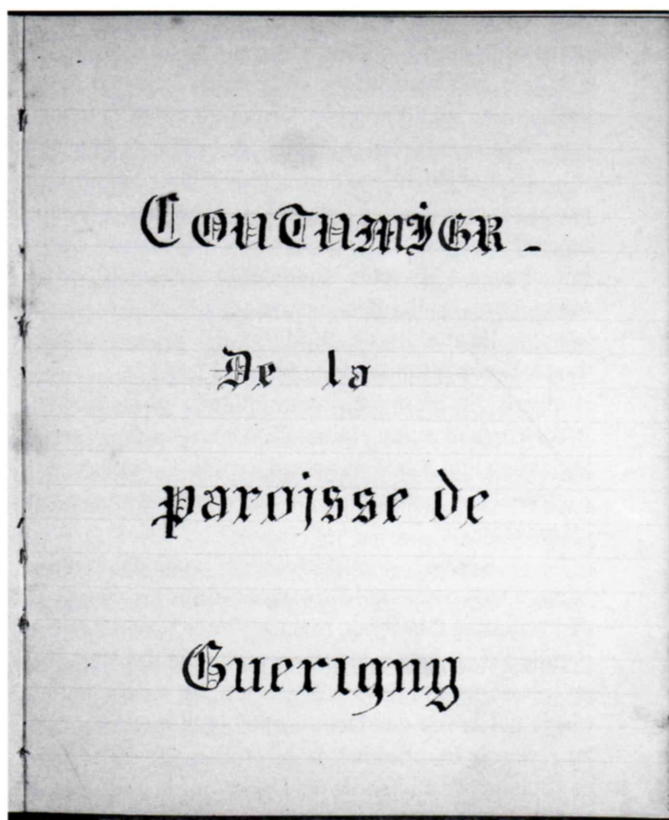
Le curé Meunier rédige enfin ce document, précieux pour connaître la pratique religieuse, décrivant dans l'ordre des mois les offices et fêtes célébrés ; ce texte a été réclamé en vain à plusieurs reprises lors des visites épiscopales ou décanales. Les commentaires qu'il y joint rendent vivant ce qui pourrait n'être qu'une énumération²⁸.

25 Ou *liber animarum* ; ce document prescrit par le Concile de Trente recense les pratiquants d'une paroisse, communiant et confirmés. Archives paroissiales, 1 C 16.

26 Commentaire lors de ses obsèques dans *Semaine religieuse du diocèse de Nevers*, n° 24, 13 juin 1903, p. 284.

27 Archives paroissiales, 1 C 16. En pratique, il l'a préparé en notant tous les habitants par quartiers, mais le registre n'a pas été rempli par la suite.

28 Archives paroissiales, 1 C 15.



Le coutumier de la paroisse

Il commence par le dimanche, où les messes ont lieu à 8 h et 10 h (messe solennelle), les vêpres rassemblent les fidèles à 3 heures. En semaine, les messes sont à 8 h pendant le temps des catéchismes quand elles sont demandées par les familles, sinon à 6 h 30 « afin que les religieuses puissent y assister sans nuire à leurs classes ». Les services sont chantés à 9 h, « heure la plus favorable à cause du déjeuner des ouvriers qui a lieu à onze heures ».

Il décrit ensuite les coutumes de la paroisse en commençant par le premier janvier, qui se célèbre comme les dimanches. Il signale que la solennité de l'Épiphanie (6 janvier) est reportée au dimanche suivant. Le 2 février, bénédiction des cierges suivie de la messe, il n'y a pas de procession. Le 4 février, est célébrée la fête de la confrérie de sainte Agathe, avec distribution de pain bénit dans le chœur par les célébrants, et à l'issue de la messe par la confrérie. La dévotion à saint Joseph en mars « est encore assez grande dans la paroisse ».

Le Carême commence par le mercredi des cendres : « malheureusement cette cérémonie... n'est plus comprise dans cette paroisse, peu de personnes y assistent ». Chaque semaine est rythmée par les prières du soir, les « instructions » aux fidèles (lundi et mercredi), le chemin de croix (vendredi) et les bénédictions du Saint-Sacrement (dimanche, lundi,

mercredi). La semaine sainte est marquée par la procession pour les Rameaux, puis le Jeudi Saint à 2 h et demie, la bénédiction des enfants « que les mères amènent en grand nombre surtout quand le temps est favorable », enfin les solennités de la fête de Pâques.

Les Rogations durent trois jours, commencent par une messe à 6 h. « Quand le nombre des assistants est suffisant, on commence par la procession qui se fait chaque jour dans un quartier différent... mais maintenant, les litanies se chantent à l'église ».

En mai, mois de Marie, des prières ont lieu tous les soirs à l'autel de la Sainte-Vierge. Il décrit la première communion²⁹, pour laquelle il s'efforce d'avoir l'aide d'un autre prêtre, suivie le lendemain d'une messe d'action de grâces à 8 h et de la « distribution des souvenirs de première communion ».

Après la Pentecôte et le jeudi de la Fête-Dieu, une procession le dimanche après les vêpres est de tradition à Guérimy, malgré l'interdiction³⁰. « Elle part de l'église pour se diriger par la rue des Baraques au reposoir élevé devant la maison des sœurs, puis se dirige par la rue des Demoiselles et la rue des Abbés au reposoir traditionnel de la promenade des Abbés, et revient par l'allée de la Direction au reposoir de la place du Marché pour rentrer à l'église où une dernière bénédiction est donnée... On fait habiller ce jour-là une quinzaine d'enfants de chœur... L'usage est de chanter une antienne à la Sainte Vierge et un *Tantum ergo* à chaque reposoir ». Le même jour, a lieu au presbytère une distribution de pain bénit, dont la fabrication est assurée par le bâtonnier de la confrérie du Saint-Sacrement « qui recueille les offrandes des associés ». Le 25 juin, on fête Saint-Éloi. « Cette confrérie, autrefois très prospère paraît-il, tend à se dissoudre complètement, faute de nouveaux associés... Elle ne compte plus guère que vingt et quelques membres, anciens ouvriers de l'usine... [Le bâtonnier] n'a plus en caisse aucune ressource pour payer les services des confrères défunts³¹ ».

Le 15 août, l'Assomption est le jour traditionnel de la « Rénovation de la première communion », marquée par une procession « pendant laquelle on chante les litanies, en exécution du vœu de Louis XIII qui avait consacré la France à Marie ». Après le salut et la bénédiction du Saint-Sacrement, on distribue à la sacristie le pain bénit de l'archiconfrérie

29 Voir note 16.

30 Les processions font régulièrement l'objet d'interdictions municipales.

31 En 1865 a été fondée une Société de secours mutuels Saint-Éloi au sein des Forges ; il ne semble pas qu'il y ait un lien avec la confrérie. C. ROBLIN, *La commune de Guérimy de 1870 à 1914*, tapuscrit, 1973, p. 67-70 et J. A. BERTHIAU, *Les Forges de La Chaussade...*, p. 115.

« mais cette association n'a pas de bases solides ».

Le 8 septembre, on fête la Nativité de la Vierge et le troisième dimanche a lieu le pèlerinage de Notre-Dame de Pitié à Saint-Martin d'Heuille³² : « les paroissiens de Guérimy ont l'habitude de s'y rendre en grand nombre ». En octobre, mois du Rosaire, des prières chaque soir sont recommandées par le pape (chapelet, litanies de la Vierge, nouvelle prière à saint Joseph).

Pour la Toussaint, des confessions ont lieu la veille et avant la messe, on récite les vêpres des morts. Le 2 novembre, procession au cimetière après la messe, puis les assistants se dispersent sur les tombes : « le clergé revient sans cérémonie à l'église après l'absoute ».

Pendant l'Avent, « point de prières spéciales qui ne seraient point suivies » ; à Noël, messe à minuit le 24, puis le lendemain à 8 h et à 10 h ; les vêpres sont célébrées à 2 h, suivies d'un salut solennel. La dernière fête mentionnée est celle de saint Étienne le 26 décembre.

Parmi les actes importants de la vie chrétienne, les mariages et sépultures font l'objet de longs développements car il existe différentes classes correspondant à des tarifs variables.

Pour les mariages, quatre classes se différencient par les sonneries de cloches, l'« ornementation de l'église », la qualité des sièges (du prie Dieu jusqu'au simple banc) mis à la disposition des époux, demoiselle et garçon d'honneur, familles. La 4^e classe est la plus souvent retenue. Le curé déplore : « presque tous les mariages se font malheureusement le soir et il est impossible de détruire cette fâcheuse habitude ».

Pour les sépultures, existent deux classes ; la sonnerie de cloches est la même (le glas suit tous les *Angélus*). Diffèrent l'ornementation des tentures, le catafalque, la qualité des chape et étole du prêtre, le nombre de cierges, le nombre des enfants de chœur. Un troisième tarif est prévu pour les pauvres et les ouvriers des ateliers. On précise que « la levée du corps est toujours indépendante du prix de la sépulture... dans le centre de la paroisse ». Les lieux et limites sont précisés pour chaque quartier ou hameau.

Le registre paroissial

Dès son arrivée en 1887, Pierre Meunier reprend la rédaction interrompue en 1855³³. Cette première année est difficile pour lui. En juillet, la première communion s'est bien déroulée « malgré

32 Sur ce pèlerinage d'origine médiéval rétabli en 1879, voir J. CHARRIER, *Culte de la Très Sainte Vierge dans le diocèse de Nevers*, Blois, 1902, p. 25.

33 Archives paroissiales, 1 C 14/1. C'est de ce registre que proviennent la plupart des renseignements utilisés ici.

la réputation de légèreté d'esprit, de dissipation des enfants de Guérigny », mais pour le 15 août, « l'abstention de tous les ouvriers et d'un grand nombre de femmes est manifeste » et le curé sait qu'au moment de la rénovation de la première communion, « pour la presque totalité des garçons surtout, ce sera la dernière fois qu'ils mettront les pieds à l'église... Pauvres familles ! ». Au moment de Noël, il écrit « les fêtes les plus solennelles de l'Église passent inaperçues dans cette paroisse d'où l'esprit de foi semble absolument se retirer à grands pas... L'église, trop étroite pour une population de plus de 3 000 âmes est hélas toujours suffisante pour le nombre des assistants aux divers offices... Que Dieu veuille éclairer ce peuple, un miracle seul de sa miséricorde peut le changer ». Par la suite, d'autres réflexions laissent percer l'amertume de ce curé : « triste paroisse, action impossible sur cette masse égarée ».

De plus, il doit renoncer à la présence d'un vicaire. En 1884, l'érection d'un vicariat est approuvée par le préfet, une délibération de la Fabrique s'engage à lui verser 300 francs par an, en complément de ce que lui remet le curé Boussard. Claude Gouby arrive en 1885, mais il ne reste que deux ans ; en effet, le curé Meunier ne peut plus le payer, étant lui-même sans traitement depuis juillet 1886, explique-t-il dans une lettre au vicaire général. Par la suite, il exprime à plusieurs reprises le regret d'être seul, car il se sent « absolument impuissant à faire face à toutes les exigences du ministère » (1891). Il a de bonnes relations avec les curés des alentours, Saint-Aubin, Beaumont-la Ferrière, Parigny, Ourouer, ainsi qu'avec un vicaire de Saint-Étienne de Nevers ; ils viennent l'aider à l'occasion pour donner de l'éclat à une cérémonie, prêcher une retraite, assurer la préparation des enfants à la confirmation par exemple. Mais on ne trouve aucune mention de convivialité, à l'exception d'un repas pris en 1894 lors de la confirmation où sont présents le docteur Solland, médecin en chef de la Marine et M. Le Peltier, inspecteur de la Marine.

Cette même année 1887, il est question de supprimer l'allocation de 400 francs versée au curé par la Marine « depuis un temps immémorial », c'est-à-dire depuis 1746³⁴. L'appui du directeur Carlet, qui donne un avis favorable à son maintien, retarde la suppression de cette allocation.

34 Les indemnités en nature dues depuis 1746 ont en effet été transformées en 1849 en une allocation en argent car celles en nature « ont été supprimées pour tous les services de l'établissement des Forges ». Lettre du ministère de la Marine, 11 juillet 1849, Arch. dioc. Nevers, cartonnier des paroisses.

L'hiver 1887-1888 est particulièrement rigoureux. la neige tient longtemps, les chemins ne sont pas toujours dégagés. Au mois de mars, il neige encore, il vente et il gèle. « Aucun des travaux de la campagne n'a pu commencer... Malgré tous les signes de la colère de Dieu, la démoralisation et l'impiété continuent leurs ravages ». Ce mauvais temps, neige et vent, dure jusque mi-avril. Chaque année, le curé signale ainsi « la température » ou « l'état de l'atmosphère » et leurs conséquences : 1888 est une « année funeste : peu de blé, point de pommes de terre, point de vin » ; l'hiver se prolonge, « les blés sont gelés, la végétation reste stationnaire » (1890), mauvaise récolte de blé (1891), pas d'herbe dans les prés, désolation (1892), « année de misère, sécheresse de printemps », on ne peut nourrir les bêtes qu'il faut vendre, ce qui fait baisser le cours de la viande, puis en juillet arrivent pluie, grêle, orages ; et l'évêque ordonne une quête dans les églises pour les malheureux (1893). En 1895, l'hiver a été très long, un froid très vif avec le dégel et le travail dans les campagnes ne peut se faire : « quel temps et quels désastres se préparent ».

Les travaux

Les projets d'agrandissement de l'église soumis à l'administration des cultes en 1866-1868 ont été jugés « hors de proportion avec les ressources de la commune et les besoins de la population » (1888). Heureusement, des réparations importantes sont réglées par la fabrique, à l'église et au presbytère ; le curé commande lui-même quelques ornements, des chandeliers et une croix pour l'autel. « À Guérigny, on ne peut pas compter sur des dons faits pour l'église ». La municipalité régulièrement sollicitée refuse de participer aux travaux, pourtant nécessaires (toiture, 1891). Les vitraux abîmés sont remplacés en plusieurs fois par des verrières en verre blanc. En 1895, on répare la chapelle de la Sainte-Vierge et on y installe une statue de Notre-Dame de Lourdes qui sera bénie lors de la première communion.

La vie pastorale

Le curé commente chaque année les principales fêtes de l'année liturgique, en termes souvent voisins, déplorant le petit nombre de fidèles (qui diminue quand l'hiver est rigoureux), le carême qui n'est plus compris. Pendant la semaine sainte, seul le Jeudi-Saint amène un peu de monde et pour la fête de Pâques, viennent « quelques chrétiens des quatre saisons » avec « quelques retours à Dieu » certaines années ; les premières communions sont toutes « édifiantes », mais restent sans suite pour les enfants. L'église est pleine, voire trop petite pour la Toussaint, la messe de Noël attire du monde lorsque la nuit est belle. Il se désole de ne pouvoir rencontrer les infirmes et les malades « à l'heure de leur mort », conséquence

du travail des « associés de la libre pensée » et juge étonnant qu'il n'y ait pas encore eu d'enterrements civils (1894).

Ce sont les confirmations avec la venue de l'évêque et les processions de la Fête-Dieu, très suivies même s'il y a peu d'hommes, qui réjouissent le curé et sont « consolantes ». C'est à leur propos qu'il évoque l'aide de quelques paroissiens ; il cite l'ingénieur Collin qui, après avoir apporté son aide, a fait l'objet en 1890 d'une attaque dans le journal radical *La tribune républicaine* et quitte Guérigny après y avoir passé six ans (1894). Il mentionne également les femmes qui installent « de magnifiques reposoirs parfaitement organisés et très richement ornés ».

Les visites annuelles du doyen rappellent l'obligation de se procurer et de faire relier les textes des synodes et la *Semaine religieuse* (1889)³⁵, l'usage obligatoire du livre de chants approuvé par l'évêque pour le diocèse, les ordonnances non exécutées ; il est recommandé d'avoir « une bonne personne » dans chaque hameau (1894), de faire donner une mission (1897), d'établir confréries et associations pieuses et d'encourager les actions auprès des enfants³⁶. Certaines remarques sont répétées à plusieurs reprises.

Les Forges

En septembre 1888, une rumeur sur la suppression des Forges « jette la panique dans Guérigny » ; les fêtes de la Toussaint et de Noël amènent à l'église « un nombre de personnes plus considérable ». Au début de l'année 1889, l'inquiétude demeure sur le travail : baisse des commandes à l'usine, « tendance marquée à diminuer le nombre des ouvriers à l'usine ». Néanmoins, la jeunesse fête le mardi-gras « les mascarades qui tendent à disparaître de nos mœurs... sont en pleine floraison à Guérigny » déplore le curé.

Il dénonce : « Les ouvriers n'ont pas la moindre liberté. Ils sont à la merci des comités révolutionnaires... Les élections se sont faites ici dans le même esprit d'opposition au gouvernement, c'est-à-dire qu'elles ont été boulangistes, malgré le danger pour Guérigny d'être fermé ».

La politique

On remarque que le curé ne mentionne pas l'attitude conciliante du pape Léon XIII qui prône en 1892 le ralliement à la République. De plus, il dénonce régulièrement la République et les franc-maçons. Il mentionne en juin 1894 l'assassinat de Sadi Carnot, président de la République, remplacé par Casimir Périer. Ce dernier démissionne en janvier

1895, remplacé par Félix Faure, que le curé juge « sans notoriété mais modéré... en concurrence avec le sectaire Brisson³⁷. C'est un répit ».

Les tensions avec la municipalité

Aux élections municipales de 1888, la liste radicale est élue ; les relations se tendent entre le curé et la municipalité. De nombreux sujets sont prétexte à échange de courrier entre le maire et le préfet, lequel s'adresse à l'évêque qui se retourne ensuite vers le curé.

En janvier 1889, la commune « est autorisée à distraire des dépendances du presbytère en vue de la translation du marché public une parcelle de terrain » - un pré à côté de l'ancien cimetière - appartenant à la cure depuis 1746. Un recours est envisagé mais reste sans suite. Puis, en 1892, nouvelle demande de la municipalité et, malgré les obstacles de l'administration épiscopale (1894), nouvelle distraction de terrain dans l'enclos du presbytère pour agrandir la place du marché (autorisation du préfet en 1901).

En 1886, en application des lois scolaires, l'enseignement doit être laïc. Le conseil municipal garde les sœurs encore cinq ans, mais en 1891, la convention passée entre le directeur des Forges et l'évêque est dénoncée ; les sœurs doivent quitter la maison qu'elles occupent depuis 1860. Elles avaient eu l'opportunité en 1888 d'acquérir une maison pour y ouvrir une école libre, ce qu'elles font à partir de 1892, accueillant 94 élèves, bien que les classes soient payantes, jusqu'en 1902 (152 élèves). Puis en application de la loi de 1901, n'ayant pas obtenu l'autorisation d'enseigner, elles doivent quitter Guérigny en 1903.

En 1893, un théâtre est établi sur la place de l'église, devant les portes du presbytère ; il ne désemplit pas pendant trois semaines... « la population se livre à la joie et au plaisir... et quand on fera appel à la charité, toutes les bourses resteront fermées ».

En février 1895, le maire Etienne Berthiault meurt subitement d'une rupture d'anévrisme, après une séance « orageuse » du conseil municipal où il avait été accusé de concussion. La même semaine, celui qui inspirait les plus exaltés des conseillers et avait été maire pendant la guerre de 1870, meurt également.

La dernière mention portée par le curé Meunier rend compte de la Fête-Dieu, où les assistants ont été moins nombreux à cause de « la prétendue fête très laïque de La Quellerie » et de « deux ou trois cas de Croup qui avaient effrayé les mères ». Il mentionne enfin sa grande fatigue, qui va le pousser à se retirer.

35 A-M. CHAGNY-SEVE, « Église de la Nièvre a 150 ans », *Église de la Nièvre*, n° 8, septembre 2014, p. 14-19.

36 Arch. dioc. Nevers, 3 F 9.

37 Henri Brisson, 1835-1912.

II) La fin du XIX^e siècle : les curés François Gros et Alexis Lemaître (1895-1899)

Deux curés qui restent peu de temps se succèdent. François Gros arrive de Neuffontaines en octobre 1895 et part en janvier 1897, laissant la place à Alexis Lemaître, venant de Brèves et rejoignant les Pères blancs en novembre 1899. Pendant cette période, deux vicaires sont nommés à Guérigny et exercent leur ministère aux mêmes dates que les curés.

L'activité pastorale

Le curé **François Gros** indique tout de suite son programme : « Vérité sans nuance pour tous, Charité pour tous, sans acception de personne ». « Prêtre érudit et cultivé, prédicateur de talent, confrère aimable et dévoué,³⁸ » le registre paroissial laisse voir aussi un homme énergique et lucide « sans doute à cause de la nouveauté, l'assistance fut nombreuse » (Toussaint 1895).

Son vicaire, Félix Morard³⁹, arrive quelques jours après lui. Le curé lui donne les 400 francs versés par les Forges et s'entend bien avec lui : « il mérita vite l'estime et l'amour ». En revanche, les sœurs lui font grise mine, elles redoutent que ce vicaire « aux frais du curé » empêche celui-ci de leur venir en aide. « L'antipathie qu'elle nourrissait contre lui ne manquait pas de rejaillir quelquefois sur moi » regrette le curé.

Les prêtres commencent tout de suite la visite de la paroisse et des paroissiens, ce qui leur permet de « constater combien n'était que trop méritée la mauvaise réputation de la paroisse ». Ils sont dans l'ensemble bien accueillis, par des personnes au mieux indifférentes, contentes néanmoins de voir un curé chez elles. « La toilette des maisons était faite et le petit buffet avait été garni le dimanche. La recommandation était faite par le mari absent de nous faire trinquer à sa santé ». Les propos du curé trahissent néanmoins un sentiment d'impuissance devant l'état d'esprit qu'il découvre. « La candeur et la bonté naïve de ces braves gens nous toucha souvent jusqu'aux larmes... Nous eûmes l'occasion d'entendre les choses les plus inouïes, débitées avec un accent de conviction vraiment absolue. Tout ce que l'ignorance colporte, tout ce que le blasphème vomit semble s'être arrêté dans ce pauvre pays. La foi y est éteinte depuis longtemps... Le sophisme partout, l'hérésie tranquillement énoncée par les âmes se disant religieuses... De la charité ? Nulle part, moins encore

peut-être dans le parti prétendu religieux que dans le parti indifférent et mauvais... C'est une population brute ». Il constate aussi le manque d'instruction des enfants du catéchisme qui ne savent pas faire le signe de croix, ne connaissent aucune prière, ignorent ce qu'est une église... mais « un succès fort consolant a récompensé nos efforts, le silence a fini par régner dans le lieu saint ».

L'hiver fut « un automne prolongé, brumeux, humide malsain... La phthisie [sic] emporta tous ceux qu'elle avait touchés, quatre ou cinq morts subites ont frappé des hommes dont rien ne faisait prévoir la fin si prochaine. »

Il fait ensuite le récit du carême, peu suivi, mais le dimanche des Rameaux « l'assistance ne pouvait tenir dans l'église », ainsi que le jour de Pâques « assistance recueillie, digne d'une grande paroisse », avec 310 femmes et 26 ou 27 hommes qui ont fait leurs pâques. Pour Noël 1896, la messe de minuit a été très belle, mais le jour même, un véritable « ouragan de neige » a pour conséquence un très petit nombre de personnes à l'église. Noël « terminait le jubilé national accordé à la France par Léon XIII en mémoire du quatorzième centenaire du baptême de Clovis ».

En janvier 1897, arrivent **Alexis Lemaître** et un nouveau vicaire tout juste ordonné prêtre, Jean-Marie Laronze. Alexis Lemaître a une forte personnalité, droit, ferme, indépendant comme il l'a manifesté dans ses fonctions précédentes. Sa vocation profonde est d'entrer chez les Pères blancs, ce que lui refuse Mgr Lelong qui dit manquer de prêtres et ne le laisse partir qu'en 1899⁴⁰.

Comme son prédécesseur, Alexis Lemaître commence par une visite des habitants, puis constatant que 80 % des malades mouraient sans sacrement, il décide d'aller les voir « dès le début de leur mal. Les enfants du catéchisme, mus par le gain d'une récompense me fournissent les renseignements suffisants à cette fin ». Au bout d'une année, il dresse un bilan : il a obtenu « des résultats sérieux et appréciables... 70 % des hommes et des femmes ont reçu les sacrements de pénitence et d'extrême onction, et un bon nombre (40 %) hommes et femmes l'eucharistie. » Les Pâques 1897 ont confirmé la présence d'hommes et de petits garçons. Il met en place à son arrivée « l'apostolat de la prière... qui est la seule confrérie bien vivante à Guérigny ». Il institue aussi la pratique d'une communion mensuelle pour les petites filles (principalement les élèves des sœurs)

38 *Semaine religieuse du diocèse*, n° 24, 11 juin 1927, p. 265.

39 Une anecdote le concernant : il avait pris un permis de chasse mais tancé par l'évêché, il dut le rapporter.

40 R. DARMON et L. BARDA, « Souvenirs sur Monseigneur Alexis Lemaître, archevêque de Carthage et primat d'Afrique », *Annales des pays nivernais*, n° 158, 2014.

et les petits garçons, ce qui entraîne un mouvement général de pratiques plus nombreuses, y compris pour les élèves des écoles laïques. « Mais que tout cela est peu de choses en comparaison d'une moisson qui devrait être si abondante. Le gros, la masse n'est pas ébranlée, et peut-être pas ébranlable⁴¹ ».

Alexis Lemaître demande encore en avril 1897 l'autorisation d'établir un ouvroir⁴².

Le catéchisme pose un problème récurrent : accepter pour des raisons de proximité des enfants appartenant à une autre paroisse. Pierre Meunier trouve en 1888 qu'il y a suffisamment d'enfants de Guérigny, et n'accepterait que si la première communion avait lieu à Guérigny, ce que les curés voisins contestent. La question se pose à nouveau en 1896, 1897.

Le curé Gros souligne que les ouvriers travaillant aux Forges se logent où ils peuvent.

Le conseil épiscopal décide que les enfants doivent apporter l'autorisation écrite de leur curé pour faire leur communion à Guérigny⁴³.

Les difficultés avec la mairie

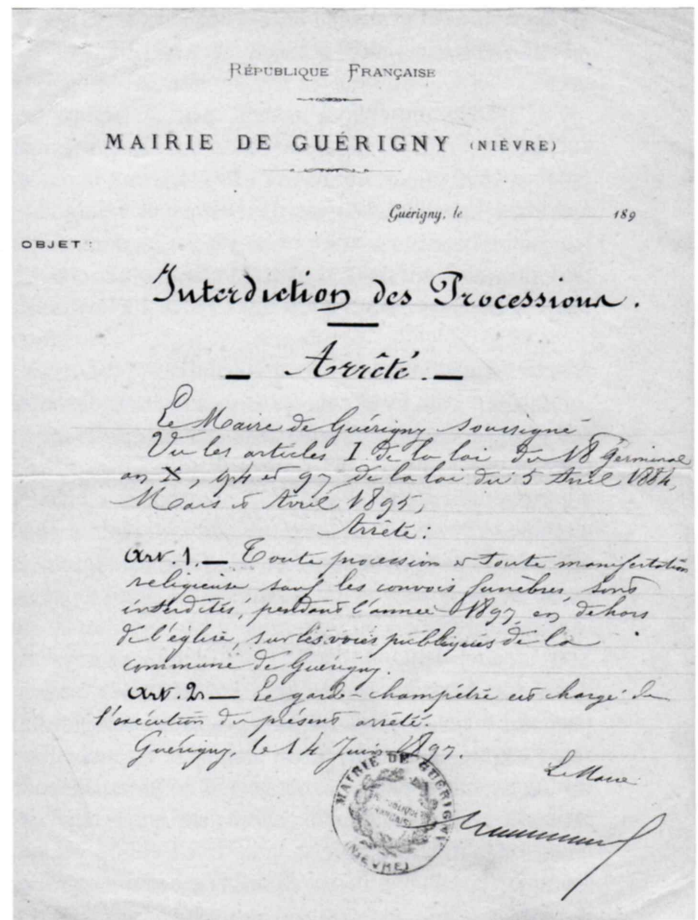
Le passage du curé Lemaître est marqué par les multiples tracasseries de la municipalité. Déjà, en 1896, le conseil municipal demande le déplacement d'une croix qui entrave la circulation place de l'église, ainsi que de la pierre des morts (pierre où l'on déposait les cercueils). Le curé Gros décide de donner satisfaction au conseil, la pierre ne sert plus et il propose de placer la croix au cimetière qui en manque. En 1897, la mairie fait l'acquisition illégale d'un corbillard, dont l'usage est gratuit pour les habitants... De plus, comme dans d'autres paroisses, « poussé par les 3 ou 4 sectaires du conseil », un arrêté interdit les processions. Aussi, quand meurt la belle-mère du maire, le curé Lemaître déclare ne pouvoir aller faire la levée du corps puisque les processions sont interdites ; l'arrêté municipal est rectifié, « les processions sont interdites, sauf pour les convois funèbres⁴⁴ ».

41 Rapport de 1898, Arch. dioc. Nevers, cartonier des paroisses.

42 Arch. dioc. Nevers, 2 E 8.

43 *Ibid.*

44 *Souvenirs sur Mgr Lemaître*, p. 7.



Interdiction des processions, arrêté municipal, 1897

Le 14 juillet, institué en 1880 comme fête nationale, a déjà fait l'objet de critiques du curé Meunier qui, malgré les illuminations jugées réussies⁴⁵, pense que les cloches de l'église « n'avaient pas été installées pour un service de ce genre ». Les fêtes du 14 juillet 1894 sont réduites à cause de la mort du Président. Le 14 juillet 1897, la sonnerie des cloches est l'occasion d'un vif conflit. S'appuyant sur un texte de l'an X « et sur une manifestation de 200 à 250 ouvriers devant la porte de l'église », le maire veut imposer des sonneurs de son choix. Le curé Lemaître harangue la foule : il ne s'agit ni « d'une question de sonnerie, ni d'une question de personnes ». Il en fait une question de principe, en s'appuyant sur une circulaire ministérielle de 1884 que le maire ignorait, préférant passer en force. Le curé obtient un succès facile, mais au moment de payer le sacristain qui a finalement sonné les cloches « le soir même, veille du 14 et le 14 le matin et à midi, à trois volées chacune », le maire refuse de faire un mandat jusqu'à la mise en demeure de la préfecture. Là encore,

45 Il admire « l'illumination de la grande cour verte et des bâtiments, grilles de la direction... le principal objet de l'illumination...représentait le gros pilon des forges » (1893).

un crédit de 15 f. avait été ouvert, mais le conseil vote 0,45 cent. pour le sacristain. Le curé commente : « elle est belle l'égalité promise par les socialistes et ils ont un singulier sentiment des convenances et de la justice distributive ».

En janvier 1898, les horaires du catéchisme sont contestés. Il a lieu de 7 h à 8 h sauf en hiver où il est retardé d'un quart d'heure. Bien que le curé, en accord avec les instituteurs avec lesquels il est en bons termes, ait décidé de conserver l'horaire 7h-8h, le maire intervient au nom de parents qui se plaindraient du retard habituel des enfants du catéchisme. Le curé Lemaître, très mécontent, souhaite que le préfet puisse dire au maire que « tracasser sans relâche n'est pas administrer ». L'hiver suivant, le même problème de retard est soulevé, le curé explique : ce sont les parents qui envoient plus tard leurs enfants au catéchisme.

La visite du doyen en novembre 1899 fait l'objet d'une ordonnance faisant obligation au curé d'user d'un *ombrellino*⁴⁶ pour porter la communion dans le village, de se servir des seuls livres de chants approuvés pour le diocèse, d'afficher le tarif des différentes classes pour les mariages et les sépultures. Diverses recommandations (effectuer des travaux dans l'église et le presbytère, établir des associations pieuses, amener les fidèles à une pratique religieuse plus conforme pour les baptêmes et les mariages, faire donner une mission) sont répétées et seront reprises par la suite.

Le curé Michel Poupin (1900-1909)

Michel Poupin, curé de Tracy, est nommé curé de Guérigny, où il arrive en janvier 1900. C'est un prêtre d'excellente réputation, dont on remarque la « dignité, le sérieux, l'heureuse nature, ... la piété eucharistique et mariale », doté en outre « d'un talent musical peu commun⁴⁷ ». Les vicaires se succèdent. En même temps que le curé Poupin, arrive François Rousset, qui « s'est fait remarquer par son zèle, sa piété et le soin donné aux enfants du catéchisme ». Sa nomination en avril 1902 comme curé de Challement est considérée comme « une juste récompense ». Paul Renard, récemment incorporé au diocèse, le remplace, mais ses relations avec le curé ne sont pas bonnes : « la situation est connue et n'édifie pas » ; il reste à peine plus d'un an. En août 1903 arrive Charles Colinot, homme placide, serein, plein d'humour, avec un bon sourire⁴⁸ qui sera le dernier vicaire de Guérigny.

46 Sorte d'ombrelle, utilisée en signe de révérence.

47 *Semaine religieuse du diocèse*, n° 44, novembre 1933.

48 *Semaine religieuse du diocèse*, n° 16, mai 1964.

Le Carême 1900, avec prêches tous les soirs, est suivi de plus de 400 communions pascales, mais « le plus pénible dans cette paroisse, c'est de voir combien peu d'hommes viennent aux offices. Le respect humain agit plus que l'irreligion ». Pour la première communion, « particulièrement édifiante », le curé fait imprimer une brochure avec les cantiques, les enfants sont bien préparés par une retraite et le vicaire « avait apporté tout son zèle de prêtre intelligent et pieux ». Conclusion du curé : « Les enfants de Guérigny sont charmants jusqu'à leur entrée dans les ateliers ».

Un accident a lieu aux Forges le 22 décembre 1900. Une chaudière a éclaté, faisant deux victimes. Peu après, en réparant la couverture endommagée, un ouvrier fait une chute. Le curé regrette amèrement de ne pas avoir été averti lors de ces deux accidents.

En mars 1901, l'indemnité donnée au curé par les Forges est à nouveau remise en question. Elle est défendue par M. Villaret, directeur des Forges, qui souligne « qu'il est d'autant plus impartial et désintéressé qu'il est protestant », et reste maintenue tant que le curé Poupin sera en fonction ; elle sera définitivement supprimée en 1907.

Les travaux

Le 30 juin 1901, « éclate un ouragan terrible qui exerça les plus grands ravages dans la contrée. Pour ce qui concerne Guérigny, nous avons à signaler les dégâts des grandes allées, arbres déracinés, cassés par le milieu, quelques cheminées renversées, les toitures endommagées, carreaux de fenêtres cassés... Pour le presbytère, il fut littéralement inondé. Quelque chose de semblable se passa le 28 juillet 1851 ».

Déjà, des dépenses sont jugées urgentes en 1900 ; la municipalité estime que la fabrique doit y affecter les 200 francs prévus pour un prédicateur, ou au moins 150 francs, estimant cette dépense peu utile : « le curé sur place suffit ». Les travaux tardent. Aussi en septembre le curé Poupin demande l'autorisation de faire les services dans l'une des petites chapelles, car les plâtres au dessus du chœur sont détremés. Après l'ouragan, les pourparlers sont longs entre l'évêché et la préfecture. Les ardoises sont enfin posées. Le curé fait une quête et une tombola qui rapportent 2 800 francs. Il fait remettre en état le chœur et le retable, avec le concours de M. Signeuret, peintre décorateur de Nevers et M. Taverna. Des statues sont installées (deux anges, une statue du Sacré Cœur comportant dans son scellement la liste des donateurs). L'inauguration par une messe solennelle a lieu le 14 novembre 1901. Le curé a lui-même composé un cantique intitulé « Hosanna ! », un concert est donné : « la partie artistique a été splendide ».

Les travaux au presbytère (couverture) ont lieu en 1902. Mais lorsqu'en 1904 le curé écrit au maire pour demander « la réparation de la toiture, de la croix et de la base du clocher dont on fait des cabinets

publics, la réponse a été un vote du conseil municipal interdisant la port de la soutane sur le territoire de la commune de Guérigny. Pauvre pays ! ».

Sur *le plan pastoral*, le curé Poupin souligne la bonne influence de l'école des sœurs. Il érige la confrérie du Saint-Rosaire en juillet 1901 : forte de 118 membres en 1902, elle fonctionne régulièrement. La congrégation des Enfants de Marie, ou de la Sainte Vierge, est établie en 1902, à la fin de la retraite des jeunes filles, particulièrement bien suivie. Douze jeunes filles (17-20 ans) et vingt-quatre aspirantes (15-17 ans) sont reçues. La retraite est très suivie, jamais moins de 60 personnes aux exercices du soir. Le curé espère « amener une amélioration sensible au milieu des jeunes filles ». Un ouvroir où sont proposés travaux d'aiguille et tricot dans un but charitable est établi ; 16 jeunes filles y travaillent en 1902.

Le curé souhaite maintenant toucher les hommes et imagine un stratagème, peu crédible, pour faire distribuer une brochure aux ouvriers...

La visite du doyen en 1902 reprend des remarques antérieures et demande une attention aux jeunes gens qui partent pour l'armée et l'établissement de l'association de la Sainte-Famille.

Les cérémonies habituelles (confirmation, première communion) se déroulent dans la piété, un ornement blanc, envoyé à l'œuvre des églises pauvres « est revenu splendide » avec des broderies d'or fin.

En avril 1903, *l'école libre* des religieuses a reçu l'ordre de fermeture ; une laïque, ancienne religieuse, a repris l'école, mais elle n'était pas à la hauteur : « M. le Curé dut dire à Melle Ehrhard que l'école serait réorganisée sur de nouvelles bases... cette directrice en profita pour faire campagne contre l'école ».

On sait qu'en 1904 est inaugurée l'aciérie en présence de Camille Pelletan, ministre de la Marine,⁴⁹ mais le curé ne la mentionne pas.

Le maire Auguste Chavance meurt au mois d'octobre 1905 et, contre toute attente, il demande une sépulture ecclésiastique, alors que ses amis libres penseurs pensaient que cet enterrement ferait l'objet d'une manifestation antireligieuse.

En octobre 1905, pour la première fois, les ouvriers se mettent en grève, à la suite de la révocation d'un ouvrier. On sent le curé Poupin hostile à cette grève qui « a duré les 14 et 15 octobre et le 16, les ouvriers étaient tous au complet aux ateliers, regrettant d'avoir perdu deux journées... et bon nombre jurant qu'on ne les y reprendrait plus ». Celui qui excitait les

ouvriers, un nommé Desplanque, antimilitariste, a fini en prison.

*La séparation des Églises et de l'État*⁵⁰

À Guérigny comme ailleurs, la paroisse est touchée par la politique anticléricale, commencée par la lutte contre les congrégations dans le cadre de la réforme de l'enseignement. Avec l'arrivée du pape Pie X, les tensions s'aggravent jusqu'à la rupture des relations diplomatiques avec le Vatican.

Les préparatifs de la loi sont exposés dans *La semaine religieuse du diocèse*. Toutes les fabriques y sont abonnées et l'évêque de Nevers diffuse ainsi informations et consignes.

Dans le courant du mois de décembre 1905, le curé et le vicaire Colinot commencent donc le recensement religieux de la paroisse ; « nous arrivâmes à ce nombre d'adhérents, 498 individus répartis entre 288 foyers. Or, il y a à Guérigny 3 787 habitants et 1 010 à 1 015 foyers... C'est peu, très peu ! Pauvre paroisse... Je maintiens ce qu'en ont dit mes prédécesseurs, et encore, de leur temps, la libre pensée n'exerçait pas les ravages qu'elle exerce aujourd'hui. L'indifférence, l'impiété, le respect humain pèsent horriblement sur ce pays. Dans nos courses, nous n'avons pas entendu que des aménités... La Quellerie, les Chambres Neuves, ont été inabordables ainsi que les Boirats ».

La loi est votée le 9 décembre, le curé ne le note pas et reprend son récit à la date du 6 mars 1906, jour où a lieu l'inventaire de l'église, début de l'application de la loi. C'est le receveur de l'enregistrement de Pougues, chargé de cette opération, qui vient accompagné du maire Charles Dariaux et du garde champêtre. Une protestation est rédigée par le président du conseil de la fabrique, dénonçant la spoliation dont est victime l'Église ; on y lit « Si nous vous laissons faire cet inventaire, croyez bien, Monsieur, que ce n'est pas à l'autorité morale de cette loi que nous cédon, mais à la force qui se cache derrière votre personne de délégué et, vous le savez aussi bien que moi, la force ne fait pas le droit ». Le curé note que le receveur « aussi courtois que correct procéda à son inventaire... avec un chagrin apparent... Pendant ce temps, quelques personnes pieuses chantaient des cantiques ».

Selon les directives de l'évêché, une collecte est effectuée pour l'entretien du culte et de ses ministres. « La collecte, au grand étonnement de tous ceux qui connaissent Guérigny, produisit la somme de mille dix francs. C'est beau pour le pays ».

⁵⁰ Sur ce sujet, voir A-M. CHAGNY-SEVE, « La loi de Séparation des Églises et de l'État, 9 décembre 1905 », *Actes du colloque : La situation du Nivernais en 1900. 2000 : cinquantièmes rencontres d'histoire de la métallurgie*, Les Amis du Vieux-Guérigny, Pougues, 2001, p. 63-77.

⁴⁹ C. ROBLIN, *La commune de Guérigny... Op. cit.*, p. 50 et suivantes.

Le 5 avril 1906, Mgr Gauthey est intronisé évêque de Nevers ; il vient au mois de mai à Guérigny pour la confirmation, et rend visite à l'école libre, tenue par des religieuses sécularisées. « Pourquoi 57 garçons seulement contre 107 filles ? Hélas, une fois que les garçons sont entrés à l'usine, ils sont entre les bras d'une pieuvre qui ne lâche pas la proie...

Aussi, préférèrent-ils s'abstenir de la confirmation... À l'époque des *délits de messe*, rien d'extraordinaire ».

Au mois de décembre, des procès-verbaux sont dressés contre le curé, parce que les actes du culte, considérés comme réunions publiques, n'ont pas fait l'objet de déclaration préalable. Le jeudi 13, « procès verbal est dressé contre moi par le sieur Marnet, garde champêtre » ; le 14 « nouvelle contravention », le garde champêtre, malgré le froid, vient à l'église pour s'assurer que le curé célèbre bien la messe ; le 15, même chose ; le dimanche 16, visite des gendarmes, « auxquels je déclarai que je ne cesserai pas de dire la messe comme auparavant ».

Pour ce qui concerne le presbytère, le maire l'informe que faute de formation d'association culturelle⁵¹, l'usage gratuit du presbytère prévu par la loi pour cinq ans ne peut s'appliquer. « En conséquence, je vous somme d'avoir à me remettre les clefs sans délai et à vider les lieux sans retard ». Le curé proteste : « ce presbytère a été bâti par M. Babaud de la Chaussade sur le terrain même du curé, vous le savez bien, c'est donc un vol manifeste que vous faites en m'en chassant », d'autant que les maires des environs n'ont pas agi avec tant de hâte. Le curé déménage donc le 18 décembre dans un petit logement de la Grande rue, appartenant à M. Darcy père ; il y reste jusqu'en juillet 1907, avant de s'installer rue de Balleray, dans une maison louée par bail à un commerçant de Nevers, pour la somme de 350 francs annuels.

C'est peu de temps après que l'indemnité allouée par la Marine est supprimée. « Cette indemnité était une dette, c'est une spoliation de plus ». La rumeur court que le curé aurait refusé de louer le presbytère, mais il dément, on ne le lui a jamais proposé.

Quant au presbytère, il est mis à la disposition du syndicat et de la société de tir dite « Aretas⁵² » ; les membres « par une délicatesse digne de voleurs avérés » ont mis le dimanche leurs drapeaux sur une fenêtre pour bien « revendiquer aux fidèles... leur prise de possession du presbytère. Pauvres gens ! ». Le 15 mars, le curé s'aperçoit que la croix du presbytère a été non seulement enlevée, mais mutilée.

51 Le pape en avait interdit la création.

52 J. A. BERTHIAU, *Les Forges de La Chaussade*, Op. cit., p. 116, indique que le syndicat a été fondé en 1900, la Société de tir en 1886.

L'année suivante, le bâtiment a été « confortablement transformé » pour y loger le secrétaire de mairie et le garde-champêtre, ce que le curé critique durement. « Un châtelain paie de ses propres deniers ses serviteurs ; il n'est certainement pas servi par eux comme l'est par le secrétaire et le garde-champêtre le citoyen maire de Guérigny, ouvrier des Forges, que Charles Dariaux l'on nomme. Secrétaire et garde-champêtre regardent leur maire comme un puissant de la terre, aussi épient-ils jusqu'au moindre de ses désirs ». Néanmoins, la collecte pour le denier du culte rapporte sensiblement la même somme que l'année précédente et la vie paroissiale se poursuit selon le calendrier habituel.

La fête de Noël 1907 est jugée « très consolante » par le curé, même s'il y eut une tentative de perturbation par des jeunes gens. Il écrit : « je priai ceux du dehors d'aller plus loin, ce qu'ils firent... Pour ceux de l'intérieur, je les maintins en respect : je restai à côté d'eux tant qu'ils demeurèrent dans l'église. Ils ne firent aucun scandale... Quelques femmes furent tout d'abord effrayées, c'est vrai, mais les journaux exagèrent ce fait »⁵³.

Le curé Poupin reste à Guérigny jusqu'en 1909. Il est alors nommé curé doyen de Prémery et doit quitter sans grand regret cette paroisse peu religieuse, où « les enfants vivent dans un milieu où l'on n'entend jamais parler avec bienveillance de la religion et des prêtres⁵⁴ ».

Conclusion

La paroisse de Guérigny, tout au long du XIX^e siècle, a été peu gratifiante pour les curés successifs. L'état d'esprit de la majeure partie de la population est à l'indifférence, parfois teintée d'hostilité. Les curés n'exercent une influence que sur une petite proportion des habitants ; ce groupe, principalement de femmes, reste assez stable, malgré les tensions avec la mairie qui cherche à limiter le prêtre dans ses activités et ne fait rien pour faciliter sa vie matérielle ; la loi de 1905 fait de lui un citoyen ordinaire, sans aucun privilège.

On peut cependant s'interroger sur l'écart entre ce que les curés notent dans le registre paroissial et ce qu'ils vivent. En effet, ils n'évoquent pas les conditions de vie ni de travail des ouvriers, ne mentionnent pas les artisans, les commerçants ni les cadres qui travaillent aux Forges. De même, les

53 L'année suivante, la messe de minuit est supprimée par crainte d'un nouvel incident, lettre du 22 décembre 1908, Arch. dioc. Nevers, cartonnier des paroisses.

54 Lettre de 1902, Arch. dioc. Nevers, cartonnier des paroisses.

fabriciens, les familles des enfants, les membres des confréries ne sont pas cités alors que les curés avaient inévitablement des relations avec eux. On peut pourtant penser que ces prêtres n'étaient pas isolés dans leur presbytère, ni coupés de la vie quotidienne des habitants, d'autant qu'au XIX^e siècle, le curé, quelle que soit son origine, était socialement un homme important, cultivé et digne de considération.

Liste des curés

1783-1836 Verger André (1751-1836)
1837-1843 Vivier Michel (1809-1861)
1843-1850 Jaupois Jean-François (1811-1856)
1850-1887 Boussard Philibert (1813-1887)
1887-1894 Meunier Pierre Simon (1830-1903)
1895-1897 Gros François (1858-1927)
1897-1899 Lemaître Alexis (1864-1939)
1900-1909 Poupin Michel Alexandre (1855-1913)

Liste des vicaires

1885-1887 Gouby Claude (1860-1896)
1895-1897 Morard Félix (1857-1935)
1897-1899 Laronze Jean-Marie (1871-1932)
1900-1902 Rousset François (1874-1937)
1902-1903 Paul Renard (1877-1963)
1903-1907 Colinot Charles (1875-1964)